



Pour plus de détails, téléchargez la version PDF interactive du guide « Architecture, projets d'aménagement et Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) » et accédez facilement à l'ensemble des ressources mentionnées.



Les fondamentaux de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO



Plan local d'urbanisme et patrimoine minier inscrit sur la Liste du patrimoine mondial



Des travaux pour ma maison des mines : guide à l'usage des propriétaires de maisons dans le Bassin minier Patrimoine mondial



L'habitat minier en région Nord-Pas de Calais



« Réhabiliter les maisons ordinaires de l'époque industrielle », cahier de recommandations de la DRAC Hauts-de-France

Retrouvez l'ensemble des documents sur ressources.missionbassinminier.org

STRUCTURES POUR INFORMER ET CONSEILLER LES DONNEURS D'ORDRE ET LES MAÎTRES D'ŒUVRE

UDAP du Pas-de-Calais
2, rue Albert 1^{er} de Belgique 62000 Arras
Tél : +33 (0)3 21 50 42 70
sdap.pas-de-calais@culture.gouv.fr

UDAP du Nord
3, rue du Lombard 59000 Lille
Tél : +33 (0)3 28 36 78 70
sdap.nord@culture.gouv.fr

Mission Bassin Minier
Carreau de Fosse 9-9bis,
Rue du Tordoir, B-P. 16,
62590 Oignies
Tél : +33 (0)3 21 08 72 72
www.missionbassinminier.org

DDTM du Nord
Service Territorial du Hainaut,
site de Valenciennes
Tél : +33 (0)3 27 22 79 02
ddtm-st-hainaut@nord.gouv.fr

Service Territorial Centre,
site de Douai
Tél : +33 (0)3 27 93 56 56
ddtm-st-centre@nord.gouv.fr

DDTM du Pas-de-Calais
100, avenue Winston Churchill
CS 10 007 – 62022 ARRAS Cedex
Tel : +33 (0)3 21 22 99 99
ddtm-saat@pas-de-calais.gouv.fr

CAUE du Nord
98, rue des Stations 59 000 Lille
Tel : +33 (0)3 20 57 67 67
www.caue-nord.com

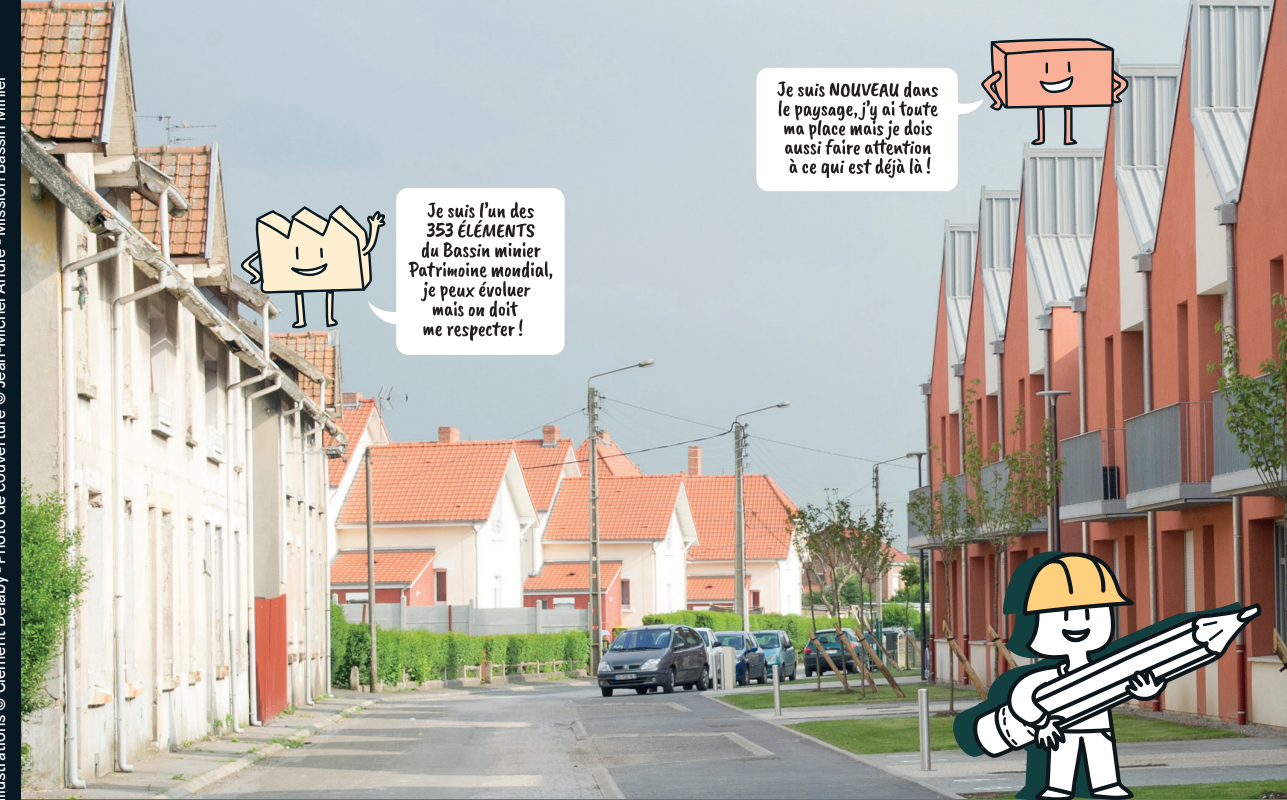
CAUE du Pas-de-Calais
43, rue d'Amiens 62018 Arras Cedex 9
Tél : +33 (0)3 21 21 65 65
www.caue62.org



Mission Bassin Minier — Carreau de Fosse 9-9bis, Rue du Tordoir, B-P. 16, 62590 Oignies
Tél : 03 21 08 72 72 — www.missionbassinminier.org



Conçu et imprimé avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France - Illustrations © Clément Delaby - Photo de couverture © Jean-Michel André - Mission Bassin Minier



SYNTHÈSE ILLUSTRÉE DU CAHIER TECHNIQUE - DÉCEMBRE 2023



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Bassin minier du Nord-Pas de Calais inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2012

ARCHITECTURE, PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE (VUE)

BASSIN MINIER PATRIMOINE MONDIAL

Comment transformer sans dénaturer?

Je suis l'un des 353 ÉLÉMENTS du Bassin minier Patrimoine mondial, je peux évoluer mais on doit me respecter!

Je suis NOUVEAU dans le paysage, j'y ai toute ma place mais je dois aussi faire attention à ce qui est déjà là!

INTERVENTION SUR L'EXISTANT

On entretient, on répare, on restaure...

Suivez la guide!

- simple entretien
- changement de menuiserie
- transformation de la façade
- ces travaux peuvent concerner les abords

À FAIRE

préserver et révéler les qualités du bâtiment et de ses abords

NE PAS HÉSITER À CHERCHER LES SOURCES HISTORIQUES POUR MIEUX COMPRENDRE ET CONNAÎTRE LE LIEU

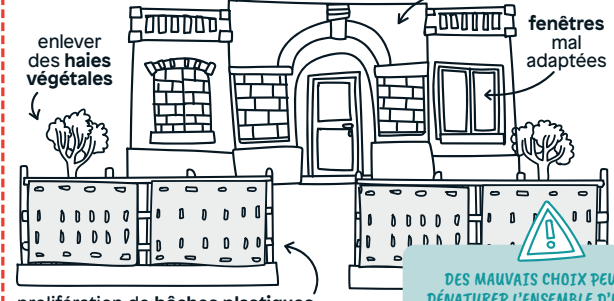


décors de briques, détails architecturaux, menuiseries...

végétation

À NE PAS FAIRE

effacement, appauvrissement, disparition des détails qui ont forgé la valeur de ce patrimoine



enlever des haies végétales

recouvrement de façades décorées

fenêtres mal adaptées

prolifération de bâches plastiques

DES MAUVAIS CHOIX PEUVENT DÉNATURER L'ENSEMBLE D'UN SITE, D'UNE CITÉ OU D'UN QUARTIER

CONSTRUCTION NEUVE ADOSÉE À L'ÉLÉMENT (EXTENSION)

On ajoute un élément nouveau que l'on vient adosser à l'existant.

À FAIRE

prendre en compte et respecter son voisinage (cela vaut autant pour l'ancien que pour le neuf)

pourquoi ne pas s'inspirer de l'ancien? Mais sans chercher forcément à l'imiter

le projet s'implante dans le voisinage de l'élément, dans sa « zone tampon »

l'élément est visible depuis la construction neuve et vice versa

CONSTRUCTION NEUVE EN ABRORD DE L'ÉLÉMENT

Les constructions sont détachées physiquement de l'existant.

À NE PAS FAIRE

la construction neuve ne doit pas « écraser » l'existant

...ni le laisser de côté

À FAIRE

rechercher un dialogue harmonieux entre les différents éléments

IL FAUT PRENDRE EN COMPTE L'IDENTITÉ DU SITE, SON CARACTÈRE ET SON HISTOIRE

ajout d'un bâtiment au cœur d'un site industriel dans le périmètre Patrimoine mondial

projet de densification au cœur d'une cité minière dans le périmètre Patrimoine mondial

CONSTRUCTION NEUVE DANS L'EMPRISE DE L'ÉLÉMENT

Les constructions sont détachées physiquement de l'existant.

À NE PAS FAIRE

la greffe prend le dessus et est en rupture totale avec son bâtiment

À FAIRE

le bâtiment d'origine doit rester l'élément principal

grâce à cette « greffe », le bâtiment est reparti pour une nouvelle vie!



prendre en compte le caractère du bâtiment avant de greffer la partie neuve

NOTEZ-BIEN : ON PEUT AVOIR DES MATÉRIEAUX DIFFÉRENTS MAIS ADAPTÉS!

À NE PAS FAIRE

la construction neuve ne doit pas « s'imposer » face à l'existant

ne doit pas casser les liens visuels ou physiques entre les différents éléments du patrimoine

INACTIION SUR L'ÉLÉMENT DÉLAISSEMENT

On laisse un site ou un bâtiment se dégrader lentement.

- risque de ruine
- problèmes de sécurité
- image du quartier dégradée

À FAIRE

nécessite des premiers soins d'urgence

avant une réparation complète ... et une nouvelle vie!

IL EST BON DE FAIRE VIVRE LE SITE VIA DES ACTIONS CULTURELLES, ARTISTIQUES, PAR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE...

À NE PAS FAIRE

ne pas laisser le bien mourir!

DÉMOLITION DE L'EXISTANT

Quand la démolition est la seule solution...

...et surtout la dernière solution possible!

en dernier recours seulement après avoir cherché d'autres solutions et définit un projet pour la suite

À FAIRE

DÉMOLIR SI ET SEULEMENT SI :

la démolition est rendue inéluctable pour des problèmes sanitaires ou urbains

des projets alternatifs ont été présentés

À NE PAS FAIRE

NE PAS DÉMOLIR SI :

élément particulièrement significatif ou rare ou irremplaçable

si la démolition génère un délaissé

+ d'infos au dos!